


### Section 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 étiquette d'un produit
- Nom du produit: SPC-909N
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Application de la substance / le mélange  
décapant
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Fabricant: Sea to Sky Innovations Ltd. Fournisseur: Duratec AG  
204-6741 Cariboo Rd Zeligmatte 3  
Burnaby, BC 6260 Reiden  
V3N 4A3 Canada Switzerland  
Tel: +604-420-7707 Tel.: +41 62 758 49 49  
Fax: +604-420-7701 Fax: +41 62 758 49 27  
Email: [info@sea2sky.ca](mailto:info@sea2sky.ca)  
Internet: [www.sea2skyglobal.com](http://www.sea2skyglobal.com) [www.duratec.ch](http://www.duratec.ch)
- 1.4 le numéro de téléphone d'urgence  
145 Toxinfo Suisse (24h)

### Section 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (EC) No 1272/2008 [CLP]

Aigu Toxicité – inhalation	Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Aigu Toxicité – oral	Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Dommmages Eye /Irritation	Catégorie 2	H319: Provoque une irritation des yeux.
Aquatique Chronique	Catégorie 3	H412: Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
- Des informations particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:  
Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de l'EU" dans la dernière version valable.
- Système de classification:  
La classification est selon les dernières éditions des listes EU, et étendu par la société et les données de la littérature.
- 2.2 Éléments d'étiquetage:
- Étiquetage selon le Règlement (EC) No 1272/2008  
Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- Les pictogrammes de danger:  
  
GHS07
- Mention d'avertissement: Attention
- danger détermination des composantes de l'étiquetage  
l'alcool benzylique, une solution de peroxyde d'hydrogène, le solvant naphte
- Mention de danger  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H319: Provoque une irritation des yeux.  
H332: Nocif par inhalation.  
H412: Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
- Conseils de prudence  
P261 Éviter de respirer les vapeurs / brouillards / vapeurs / aérosols.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Portez des lunettes de protection/ faciale.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON / médecin / médecin en cas de malaise.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin / attention  
P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- 2.3 Autres dangers
- Resultats de PBT et vPvB évaluation
- PBT: N'est pas applicable.
- vPvB: N'est pas applicable.

## Section 3: Composition/information on ingredients

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- La description: Mélange des substances énumérées ci-dessous avec des additions non dangereux.

Dangerous components:		
CAS: 100-51-6 EC: 202-859-9	L'alcool benzylique ⚠ Toxicité aiguë 4: H332; ⚠ Toxicité aiguë 4: H302	10-50%
CAS: 7722-84-1 EC: 231-765-0	Solution de peroxyde d'hydrogène % ⚠ Oxydante liquide 1: H271, ⚠ Corrosion cutanée 1A: H314; ⚠ Toxicité aiguë 4: H332; ⚠ Toxicité aiguë 4: H302, ⚠ Dommages / irritation des yeux 1: H318, ⚠ STOT SE 3: H335, ⚠ Aquatique Chronique 3: H412	1-8%
CAS: 64742-95-6 EC: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger ⚠ Liquide inflammable 3: H226; ⚠ Toxicité aiguë. 4: H332; ⚠ Irritant de la peau 2: H315, ⚠ aspiration Toxicité1: H304; ⚠ STOT SE 3: H335; ⚠ Aquatique Chronique 2: H411, Remarque P	1-5%

NOTE: Les classifications de danger répertoriées dans cette section se réfèrent à la substance chimique à une concentration pure.

- SVHC: N'est pas applicable
- Règlement (EC) 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu des hydrocarbures aromatiques <5%, des agents tensioactifs non ioniques <5%
- Information additionnelle: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à l'article 16.

## Section 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Informations générales: Consulter un médecin en cas de troubles.

#### Après inhalation:

Transporter la personne à l'air frais.  
Donner de l'oxygène si la respiration est difficile.  
Le personnel qualifié doit pratiquer la respiration artificielle de la respiration a cessé.

#### Après contact avec la peau:

Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés.  
Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin si l'irritation persiste. Laver les vêtements et les chaussures contaminés avant de les remettre.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes et continuer en route vers l'hôpital, élever et abaisser les paupières de temps en temps. Consulter immédiatement un médecin si l'irritation persiste.

#### Après ingestion:

Ne pas faire vomir. Give victime plusieurs verres de lait ou d'eau.  
Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenez une attention médicale immédiate.

### 4.2 La plupart des symptômes et effets, aigus et différés

- Lentilles de contact:** Rougeur, enflure, l'inconfort et la vision brouillée.
- Contact avec la peau:** engourdissement localisé de la zone de contact, peut causer le blanchiment temporaire de la peau et des démangeaisons / combustion.
- Inhalation:** Toux, respiration sifflante, des maux de tête, enrouement, vertiges, vision floue, somnolence, perte de conscience. La surexposition peut provoquer une dépression du système nerveux central. Si le matériau pénètre dans les poumons, d'autres symptômes peuvent inclure une difficulté à respirer, essoufflement.

- **Ingestion:** Douleurs abdominales, nausées, somnolence, diarrhée, problèmes respiratoires (difficulté à respirer, essouffement souffle). aspiration potentielle du produit dans les poumons peut causer une inflammation pulmonaire / dommages, la dépression du SNC, un œdème pulmonaire et de l'inconfort gastro-intestinal.  
Indication: Les études de santé ont montré que l'exposition à des produits chimiques présentent des risques potentiels pour la santé qui peuvent varier d'une personne à l'autre. L'exposition aux liquides, vapeurs, brouillards et fumées devrait toujours être minimisée.
- **Dangers**  
Nocif par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Avis aux médecins: Risque de pneumonie chimique. Envisager un lavage gastrique avec des voies aériennes protégées.

### Section 5: Lutte contre l'incendie

---

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** dioxyde de carbone, brouillard d'eau chimique sec, alcool ou mousse de polymère, (à refroidir).  
Ininflammable. En raison de la grande quantité d'eau contenue dans le produit, il peut être combustible seulement après une déshydratation partielle ou complète.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut produire des fumées toxiques lors de la combustion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement protecteur:**  
Porter un équipement complet de protection.  
Porter appareil respiratoire isolant.

### Section 6: Mesures de rejet accidentel

---

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un vêtement de protection approprié, des gants, des lunettes de sécurité, une protection respiratoire (si nécessaire).  
Assurer une ventilation adéquate.  
zones Déversement peuvent être glissantes donc faire preuve de prudence autour de la zone.
- **6.2 Précautions environnementales:**  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts / eaux superficielles ou souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Absorber avec un matériau liant les liquides tels que la bentonite, la vermiculite, ou d'un matériau / inorganique disponible dans le commerce non combustible absorbant.  
Ramasser mécaniquement.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections**  
Voir la section 7 pour obtenir des informations sur une manipulation sûre.  
Voir la section 8 pour obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle.  
Voir la section 13 pour toute information d'élimination.

### Section 7: Manipulation et stockage

---

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Utiliser dans des endroits bien aérés.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et la respiration des vapeurs.  
Laver soigneusement après manipulation.
- **Informations sur le feu - et protection contre les explosions:**  
Aucune mesure particulière requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs:**  
Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Protéger de la chaleur et de la lumière solaire directe.  
Protéger du gel.  
Température de stockage: 0 - 45 °C.
- **Information sur le stockage dans une installation de stockage commune:**  
Stocker à l'écart des produits alimentaires  
Stocker à l'écart des agents oxydants, les acides, les agents réducteurs et les alcalis.

**De plus amples informations sur les conditions de stockage:**

- Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas.
- Éviter la contamination du produit et ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
- Éviter tout contact avec les agents oxydants, les acides, les agents réducteurs et les alcalis.
- Éviter la contamination du produit utilisé par des matériaux étrangers, y compris les outils et les pièces de l'équipement de pulvérisation si elle est utilisée.

7.3 utilisation finale spécifique (s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Section 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Des informations supplémentaires sur la conception des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller le lieu de travail**

**Solution de peroxyde d'hydrogène**

TWA (8h) – UK 1 ppm, 1.4 mg/m<sup>3</sup>

STEL - UK 2 ppm, 2.8 mg/m<sup>3</sup>

**solvant naphta aromatique léger**

TWA (8h) - UK 25 ppm, 150 mg/m<sup>3</sup>

- DNELs** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- PNECs** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Information additionnelle:** Les listes en vigueur au cours de la fabrication ont été utilisés comme base.

**8.2 Contrôles d'exposition**

**8.2.1 Contrôles techniques appropriés:** Utiliser seulement dans des zones bien ventilées ou avec une ventilation appropriée d'échappement locale.

**8.2.2 Équipement de protection individuelle**

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

- Les mesures habituelles de précaution à respecter lors de la manipulation de produits chimiques.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin des travaux.
- Ne pas inhaler les vapeurs / brouillards.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.

**Protection des yeux:**



Lunettes de sécurité / Lunettes anti-éclaboussures

**Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs.

**Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / de la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à. Comme le produit est une préparation de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être contrôlée avant l'application.

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact doit être trouvé par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Le caoutchouc butyle, nitrile

**Protection respiratoire:**



### cartouche de vapeur organique respirateur

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.  
Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas d'aérosol ou de brouillard.  
Pour les déversements, une protection respiratoire peut être souhaitable.  
FR approuvé vapeur organique respirateur à cartouche doit être utilisé.

#### . Limitation et contrôle de l'exposition dans l'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### . les mesures de gestion des risques

Voir la section 7 pour plus d'informations.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Section 9: Propriétés physiques et chimiques

---

#### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

##### . Informations générales

##### . Apparence:

Forme:

Liquide

Couleur:

Bleu

##### . Odeur:

Aromatique

##### . Seuil olfactif:

5.55 ppm (l'alcool benzylique)

##### . pH:

6 - 8

##### . Changement d'état

Point de congélation:

approximativement 0°C (32°F)

Point / intervalle d'ébullition:

approximativement 100°C (212°F)

##### . Point de rupture:

au dessus de 100°C (212°F) (PMCC) \* see note below.

##### . Inflammabilité (solide, gazeux):

N'est pas applicable.

##### . Auto / température d'auto-inflammation:

Non déterminé.

##### . Température de décomposition:

Non déterminé.

##### . Auto-inflammation:

Le produit est pas auto-inflammation.

##### . Danger d'explosion:

Le produit ne présente aucun risque d'explosion.

##### . Limites d'inflammabilité:

Inférieur:

Non déterminé.

Plus haut:

Non déterminé.

##### . Pression de vapeur à 20 ° C:

Non déterminé.

##### . Densité à 20 ° C:

1.01 g/cm<sup>3</sup>

##### . Densité relative à 20 ° C

1.01

##### . Densité de vapeur

<1

##### . Taux d'évaporation

<1 [BuAC=1]

##### . Solubilité dans / miscibilité avec

eau:

partiellement miscible.

##### . Coefficient de partage (n-octanol / eau):

Non déterminé.

##### . Viscosité:

Dynamique:

3,000 – 12,000 cPs (mPas)

##### . propriétés oxydantes:

Non comburant (critères EC).

\* Remarque: La vapeur d'eau de l'échantillon d'essai étouffe la flamme empêchant ainsi la détection d'allumage et le point d'éclair.

. 9.2 Autre information: Les données physiques présentées sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

### Section 10: Stabilité et réactivité

---

#### . 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

#### . 10.2 Stabilité chimique

##### . Thermal decomposition / conditions to be avoided:

Pas de décomposition d'usage conforme aux spécifications.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Libère de l'oxygène au contact de métaux alcalins, ou toute sorte de contamination.
- **10.4 Conditions à éviter**  
Protéger de la chaleur et de la lumière solaire directe.  
Éviter la contamination du produit et ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.  
Éviter tout contact avec des agents oxydants, les acides, les agents réducteurs et les alcalis.
- **10.5 matières incompatibles:**  
Agents oxydants forts, acides, agents réducteurs, les chromates, les alcalis / bases.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
En cas de combustion, émet des fumées toxiques de dioxyde de carbone / monoxyde de carbone.

### Section 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

- **Toxicité aiguë:**

LD/LC50 valeurs déterminantes pour la classification:		
<b>100-51-6 L'alcool benzylique</b>		
Oral	LD50	1230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (lapin)
Inhalative	ATE	11 mg/L
<b>7722-84-1 Solution de peroxyde d'hydrogène</b>		
Oral	LD50	1193 mg/kg (10% solution) (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (35% solution) (lapin)
Inhalative	ATE	11 mg/L
<b>64742-95-6 solvant naphta aromatique léger.</b>		
Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (lapin)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Sur la peau:** Corrosif pour les membranes de la peau et des muqueuses.
- **Sur l'œil:** effet corrosif.
- **Sensibilisation:** Effets non sensibilisants connus.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit présente les dangers suivants selon la méthode de calcul des lignes directrices de l'UE Classification pour les préparations telles que publiées dans la dernière version:  
Irritant  
Provoque des lésions oculaires graves.  
Le contact avec les yeux entraînera une rougeur, un gonflement, des douleurs et une vision floue.  
L'inhalation peut entraîner une toux, une respiration sifflante, des maux de tête, enrrouement, vertiges, vision floue, somnolence, perte de conscience. La surexposition peut provoquer une dépression du système nerveux central. Si le matériau pénètre dans les poumons, d'autres symptômes peuvent inclure une difficulté à respirer, essoufflement.
- **Les effets aigus:**  
Nocif par inhalation.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
- **Toxicité à dose répétée** Non déterminé.
- **Cancérogénicité** Non déterminé.
- **Mutagénicité** Non déterminé.
- **Toxicité pour la reproduction** Non déterminé.

### Section 12: Information écologique

- **12.1 Toxicité**
- **toxicité aiguë en milieu aquatique:** Poisson, Fathead Minnow LC50, 7 jour, >870 mg/L (Non classés)
- **toxicité chronique aquatique:** Catégorie de danger 3 Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
- **12.2 Persistance et dégradabilité:** Facilement biodégradable (test de la bouteille fermée).
- **12.3 Potentiel bioaccumulatif:** Non déterminé.
- **12.4 Mobilité dans le sol:** Non déterminé.
- **Autres indications écologiques:**
- **Notes générales:**  
Ne pas laisser pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** N'est pas applicable.
- **vPvB:** N'est pas applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Section 13: Considérations relatives à l'élimination

---

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. L'information s'applique à la matière, tel que fabriqué.

**Général:** Recueillir les résidus de décapant et des éclats de peinture et le lieu dans des fûts en plastique ventilés. Alternativement, le plastique doublé fûts métalliques ventilés. Les conteneurs de déchets ne doivent pas être entièrement remplis ni hermétiquement fermés comme des éclats de peinture humides ont tendance à se développer et avoir besoin d'une période de respiration de 24-36 heures. Ne remplissez fûts de déchets à volume de 75%. Puisque les règlements varient, consulter les règlements ou les autorités applicables avant l'élimination.

**élimination Matériel:** Ne jetez pas dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau. produit des déchets ne doit pas être autorisé à contaminer le sol ou l'eau. Jeter les déchets dans une installation de déchets dangereux autorisé. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de déterminer les propriétés de toxicité et physiques du produit généré pour déterminer les méthodes de classification et d'élimination des déchets soient mis en conformité avec la réglementation en vigueur.

**Catalogue européen des déchets nombre (EWC):** 08 01 17.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### Section 14: Informations de transport

---

- **14.1 UN nombre**
- **ADR, AND, IMDG, IATA** Non réglementé.
- **14.2 UN nom d'expédition**
- **ADR, AND, IMDG, IATA** Non réglementé.
- **14.3 Transport classe(s) de danger**
- **ADR, AND, IMDG, IATA**
- **Classe** Non réglementé.
- **14.4 groupe d'emballage**
- **ADR, AND, IMDG, IATA** Non réglementé.
- **14.5 Dangers environnementaux:**
- **Polluant marin:** Non
- **14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur** N'est pas applicable.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II ou MARPOL 73/78 et le code IBC** N'est pas applicable.
- **Transport / Informations supplémentaires**
- **ADR**
- **Quantités limitées (LQ)** N'est pas applicable.
- **UN "règlement type":** -

### Section 15: Informations réglementaires

---

- **15.1 Sécurité, santé et environnement Réglementations / législation particulières à la substance ou du mélange**

EU règlement (EC) No. 1907/2006 (REACH) Annexe XIV – Liste des substances soumises à autorisation - substances extrêmement préoccupantes

**Annexe XIV:**

Aucun des composants sont répertoriés.

**Les substances extrêmement préoccupantes:**

Aucun des composants sont répertoriés.

Annexe XVII – Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et articles

N'est pas applicable.

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction.**
- **15.2 évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange ou de la substance.

### Section 16: Autre information

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Toutefois, cela ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Relevant phrases**

- H226: Liquide et vapeurs inflammables.
- H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion: forte comburant.
- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H314: Provoque des brûlures graves de la peau et des lésions oculaires.
- H315: Provoque une irritation de la peau.
- H318: Provoque des lésions oculaires graves.
- H332: Nocif par inhalation.
- H335: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- H411: Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
- H412: Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

- **Abréviations et acronymes:**

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
- IATA: Association du transport aérien international (International Air Transport Association)
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOC: Les composés organiques volatils (Volatile Organic Compounds (USA, EU))
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent (Lethal concentration, 50 percent)
- LD50: Lethal dose, 50 pour cent (Lethal dose, 50 percent)
- PBT: Persistantes, bioaccumulables et toxiques (Persistent, Bioaccumulative and Toxic)
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes (Substances of Very High Concern)
- vPvB: très persistantes et très bioaccumulables (very Persistent and very Bioaccumulative)
- TWA: Pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Short Term Exposure Limit)
- TLV: Valeur limite (Threshold Limit Value)
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
- Acute Tox. 5: Toxicité aiguë, catégorie de danger 5
- Skin Corr. 1A: Corrosion / irritation cutanée, catégorie de danger 1
- Eye Dam. 1: Dommages oculaire / irritation, catégorie de danger 1
- Eye Dam. 2: Dommages oculaire / irritation, catégorie de danger 2
- Flam. Liq. 3: liquides inflammables, catégorie de danger 3
- Skin Irrit. 2: Irritant de la peau, catégorie de danger 2
- Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, Catégorie de danger 1
- STOT SE 3: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, catégorie de danger 3
- Aquatic Chronic 2: Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2
- Aquatic Chronic 3: Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 3
- Oxid. Liquide 1: Oxydante liquide, catégorie de danger 1

- **Les changements de révision:** Section 1/2/3/4/11/12/16.
- **Préparé par:** Département technique

AVERTISSEMENT: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité (FDS) est attirée sur les données directement disponibles pour nous et est considéré comme correct à partir de la date d'émission. AUCUNE GARANTIE D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE, OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EST FAITE CONCERNANT L'INFORMATION FOURNIE DANS LES PRÉSENTES. Les informations fournies ici concernent uniquement le produit spécifiquement désigné et peut ne pas être applicable lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté à la méthode d'utilisation ou de l'application de l'utilisateur. Compte tenu de la diversité des facteurs qui peuvent influencer sur l'utilisation et l'application du produit, dont certains sont de manière unique dans la connaissance et le contrôle de l'utilisateur, il est essentiel que l'utilisateur évalue le produit pour déterminer si elle est apte à un usage particulier et adapté à la méthode d'utilisation ou de l'application de l'utilisateur. Les conditions ou méthodes de manutention, de stockage, l'utilisation et l'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être au-delà de nos connaissances. Pour cela et pour d'autres raisons, nous ne supposons pas la responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, dommage ou dépense résultant de sur ou de quelque façon liée à la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit.